

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

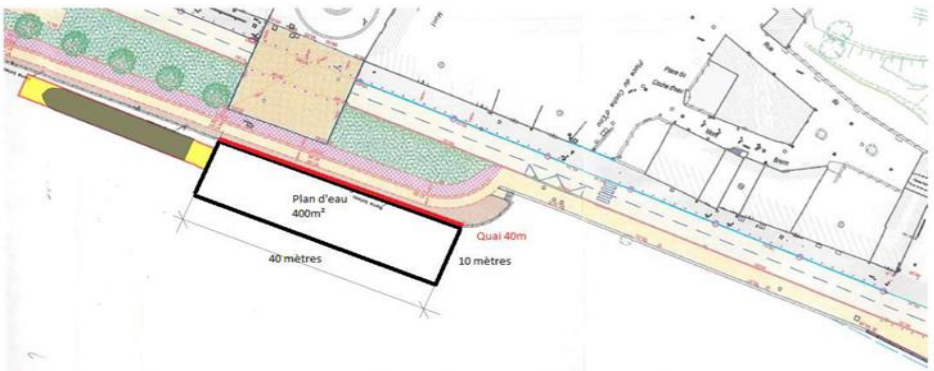
SDVE n°2020-7/AUXERRE

DIRECTION TERRITORALE CENTRE BOURGOGNE

COMMUNE D'AUXERRE - HALTE-NAUTIQUE



Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	19 novembre 2020
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	2 mois
Date limite de réception des candidatures	Date : 18 janvier 2021 Heure : 16h00
Objet de l'occupation	Halte-Nautique sur le quai de la Marine
Lieu	Commune : AUXERRE – face à la place Saint- Nicolas Adresse : Quai de la Marine, rive gauche Du PK : du PK 0,529 au PK 0,569 

Auxerre - Quai de La Marine

Activité(s) pouvant être exercée(s)	<p>Sur le quai d'honneur d'Auxerre, récemment refait à neuf, emplacement de choix devant la place saint Nicolas, le gestionnaire de ce périmètre de quai équipé de 2 bornes en eau/électricité devra assurer l'accueil touristique des bateaux de plaisances de passage en haute saison. Les services délivrés nécessairement seront : l'amarrage des bateaux, l'accueil touristique et la distribution de fluide.</p> <p>Le site sera exclusivement réservé l'été à la clientèle fluviale de passage avec des bateaux inférieurs à 16m, privée ou de location, souhaitant bénéficier de l'emplacement de choix avec certains services spécifiques, notamment comme l'emplacement privilégié et la distribution de fluides.</p> <p>En basse saison, le bénéficiaire de l'AAP pourra organiser un hivernage adapté en fonction du gabarit des bateaux et de la place disponible.</p>	
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	<p>Mise à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 quai de 40 ml - 1 plan d'eau de 400 m² - 2 bornes eau/électricité - 11 anneaux d'amarrage 	
Restrictions	Pas de stationnement supérieur à 2 jours en haute-saison.	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial à compter du 1 ^{er} avril 2021 jusqu'au 30 septembre 2024.	
Redevance	La redevance annuelle est estimée à 4 741,60€ (tarif 2020). Tarif plancher pour le retour des offres.	
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	A compter du 1 ^{er} avril 2021.	
Durée de la COT/AOT	42 mois soit jusqu'au 30 septembre 2024.	
Critères de sélection	<p>Les candidatures seront analysées au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation globale du projet - Analyse du projet présenté : <ul style="list-style-type: none"> o Qualité technique (insertion dans le contexte géographique, prise en considération des contraintes techniques liées à la voie d'eau, etc.) o Qualité commerciale et économique (étude de marché, qualité des prestations proposées aux usagers, etc.) o Qualité de l'activité en lien avec le territoire o Qualité environnementale (développement durable, protection de l'environnement, valorisation du savoir-faire, etc) o Intérêt pour le développement et la mise en valeur de la voie d'eau et des territoires avoisinants (durée et période de fréquentation du port) - Fourniture des pièces demandées (voir ligne ci-dessous) - Solidité du montage financier et montant de la redevance proposée (modalités de financement du montant prévisionnel des investissements et du déficit d'exploitation de départ sur la durée de la convention d'occupation temporaire). 	
Pièces à fournir	<p>Pour tout porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - curriculum vitae (personne physique) / document de présentation de l'entreprise ou de l'association - descriptif de l'activité projetée - montage financier du projet 	
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Candidat « personne physique »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité - si artisan / commerçant : extrait du répertoire des métiers / RCS de moins de 3 mois </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Candidat « personne morale »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - KBIS/statuts pour l'association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau fiscal </td> </tr> </table>	<p><u>Candidat « personne physique »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité - si artisan / commerçant : extrait du répertoire des métiers / RCS de moins de 3 mois
<p><u>Candidat « personne physique »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité - si artisan / commerçant : extrait du répertoire des métiers / RCS de moins de 3 mois 	<p><u>Candidat « personne morale »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - KBIS/statuts pour l'association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau fiscal 	

	<ul style="list-style-type: none"> - RIB avec BIC/IBAN - justificatif de domicile datant de moins de 3 mois - photocopie du dernier avis d'imposition - fiche-client « personne physique » complétée et signée 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années - Fiche-client « personne morale » complétée et signée
<p>Dépôt des candidatures – <i>Modalités de transmission</i></p>	<p>Le projet sera transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, <u>fixée le 18 janvier 2021 à 16h00,</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par mél à l'adresse suivante (à privilégier en cette période de crise sanitaire) : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;">Voies navigables de France – Direction territoriale Centre-Bourgogne Service Développement de la Voie d'Eau 1 Chemin Jacques de Baerze–CS 36229–21062 DIJON CEDEX</p> <p>Merci d'indiquer la mention « AAP n° SDVE-2020-7/AUXERRE - ne pas ouvrir » dans l'objet du mail ou sur l'enveloppe</p>	
<p>Service à contacter pour renseignement</p>	<p>Service Développement de la Voie d'Eau (SDVE) : 03.45.34.12.02 sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr</p> <p>Anaïs CACHOT – Adjointe chef de service développement de la voie d'eau – 06 38 85 28 98</p>	